



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1988

6 MAI 1988

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE
DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1988 (1)

ERRATA

(1) Voir Doc. Conseil 4-I (S.E. 1988) - N° 1.

Page 4 :

Lire comme suit les 3 premières lignes de la deuxième colonne :

ART. 3

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 1988.

Fait à Bruxelles, le 6 mai 1988.